



Rencontres à Bratislava avec les universitaires, les étudiants et les professionnels (13-15 mai 2008)

A l'invitation des doyens de la faculté de droit Bratislavská Vysoká Škola Prava et de la faculté de droit de l'Université Komenského de Bratislava, le président de l'UIHJ, D.H.C. Jacques Isnard, a donné, en présence de nombreux universitaires, deux conférences aux étudiants magistrats et professionnels sur le thème « L'huissier de justice en 2008 : Quo va dis ? »

Jacques Isnard, président de l'UIHJ – President of the UIHJ



La fragilisation d'un système de l'huissier de justice éclaté

Il s'agissait d'une part, d'effectuer une présentation comparative de l'huissier de justice et de l'agent d'exécution dans l'Union européenne (UE) en soulignant l'émergence irrésistible de l'huissier de justice libéral, privé et indépendant au détriment de l'agent d'exécution fonctionnaire.

L'intervenant s'est efforcé de mettre en lumière la fragilisation d'un système de l'huissier de justice très éclaté, dont la condition de professionnel libéral déviait constamment vers la notion de « fonctionnaire », ce qui entretenait un perpétuel conflit d'appréciation, peu propice à favoriser une harmonisation de la profession.

Pour obvier à toute confusion, peut être — selon l'orateur — apparaissait-il judicieux d'adopter un régime statutaire libéral de l'huissier de justice calqué sur le système en vigueur en France et dans certains Etats voisins.

Ainsi, pourrait-on promouvoir les concepts d'officier public et ministériel et celui d'auxiliaire de justice pour mieux caractériser cette posture — qui reste malgré tout ambiguë — d'auxiliaire de justice et de mandataire du créancier.

Au cœur du problème, on se heurte à l'épineuse question de la délégation de puissance publique envers l'huissier de justice, dont on sait qu'elle est qualifiante au monopole de l'exécution forcée et parfois aussi de la signification des actes.

La question de la délégation de puissance publique envers les professionnels indépendants ouvre toujours le flanc aux critiques, certains Etats-membres maintenant leur hostilité en se prévalant d'incompatibilité constitutionnelle.

Grand amphi de l'univ. de Komenského – The Main Amphitheatre of the University of Komenského



G à D : Emil Pejko, directeur de la Faculté droit de Bratislava Vysoká Škola Prava, Jaroslav Ivor, doyen, Dr Stevcek, professeur – From L. to R.: Emil Pejko, Director of the Law Faculty of Bratislava Vysoká Škola Prava, Jaroslav Ivor, Dean, Dr Stevcek, Professor



Prof. Marek Stevcek & Anna Petovska

Université de Komenského – University of Komenského





A.G. Milar Karabin, président de la Cour suprême — President of the Supreme Court



Indépendance de l'huissier de justice vis-à-vis du juge

Dans un registre différent subsiste une autre controverse : celle de l'indépendance de l'huissier de justice vis à vis du juge. Deux conceptions s'opposent dans l'UE : l'une où le juge est omniprésent et où chaque étape de la procédure est assortie d'une autorisation, l'autre, sans doute plus efficace, où le juge n'intervient que pour juger les différends en s'abstenant de s'immiscer dans l'action engagée entre les parties à l'exécution.

Et l'Europe dans tout cela ?

Eh bien, l'ensemble de ses dispositifs, visant à faire fonctionner l'espace de liberté, de sécurité et de justice, est au cœur des préoccupations à la fois de l'UE (TEE - injonction de payer européenne, etc.) et du Conseil de l'Europe (Recommandation Rec(2003)17 du 9 septembre 2003), de sa composante la CEPEJ ainsi que la CEDH (jurisprudence CEDH sous art. 6).

Répondant aux questions de l'auditoire, Jacques Isnard devait souligner l'importance pour l'Union européenne d'avoir un huissier de justice « européen » à statut harmonisé, condition nécessaire pour préserver la sécurité juridique, indispensable dans le domaine des relations économiques et internationales.

Les débats avec l'auditoire devaient être présidés successivement par le doyen M. Maryan Vrabko à l'Université Komenského, et le professeur Stevcek à la faculté Bratislavská.

En marge des conférences, le président Isnard devait être reçu par le D.H.C. Vladimir Cecot, secrétaire d'Etat à l'intérieur et par M. Milan Karabin, président de la Cour suprême.

Jacques Isnard, Vladimir Cecot, Sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur, Under State Secretary of Interior Affairs



Meetings in Bratislava with Academics, Students and Professionals (13-15 May 2008)

At the Invitation of the Deans of the Bratislavská Vysoká Škola Práva Faculty of Law and the Komenského University of Bratislava Faculty of Law, the President of the UIHJ, D.H.C. Jacques Isnard, gave, in the Presence of Many Academics, Two Conferences to Student Judges and Professionals on the Topic "the Judicial Officer in 2008: Quo Va Dis?"

Weakening of a Fragmented System of the Judicial Officer

It was about on the one hand, carrying out a comparative presentation of judicial officers and enforcement agents in the European Union (EU) by underlining the irresistible emergence of the liberal, private and independent judicial officer to the detriment of the civil servant enforcement agent.

The Speaker tried to clarify the weakening of fragmented system of judicial officer, whose condition of liberal professional was constantly deviating towards the concept of "civil servant", which maintained a perpetual conflict appreciation, not very favorable at supporting a harmonization of the profession.

According to the speaker, to obviate any confusion it could seem judicious to adopt a liberal statutory mode of judicial officers copied on the system in force in France and in certain Neighboring states.

Thus, one could promote the concepts of public and ministerial officer and that of auxiliary of justice for better characterizing this — remaining very ambiguous — position of auxiliary of justice and agent of the creditor.

In the middle of the problem, one runs up against the difficult question of the delegation of public power towards judicial officers, which comes with the monopoly of distraint and sometimes also with the service of documents.

The question of the delegation of public power towards independent professionals always gives way to criticisms. Certain Member States maintain their hostility by advancing a constitutional incompatibility.

Pendant la conférence — During the conference





Independence of the Judicial Officer With Respect to the Judge

In a different register another controversy remains: that of the independence of the judicial officer with respect to the judge. Two conceptions are opposed in the EU: one where the judge is omnipresent and where each stage of the procedure is subject to an authorization, the other, undoubtedly more effective, where the judge only intervenes to settle disputes while abstaining from involving himself in the engaged activity between parties to the enforcement.

What about Europe?

The whole of its measures, aiming at implementing an area of freedom, security and justice, is in the middle of the concerns both of the EU (European Enforcement Order – European Order For Payment, etc.) and the Council of Europe (Recommendation Rec (2003) 17 of September 9th, 2003), of its component the CEPEJ as well as the ECHR (jurisprudence under Article 6).

Answering the questions of the audience, Jacques Isnard was to stress the importance for the European Union to have a “European” judicial officer with a harmonized status to preserve legal security, an essential element in the field of economic and international relations.

The debates with the audience were to be chaired successively by Mr. Maryan Vrabko, Dean of the Komenskeho University, and Professor Stevcek of the Bratislavská faculty.

Besides the conferences, president Isnard met D.H.C. Vladimir Cecot, Secretary of State of Internal Affairs, and Mr. Milan Karabin, President of the Supreme Court.



Marian Vrabko, doyen faculté de droit univ. Komenskeho, Dean of the Law Faculty of Komenskeho

L'Opéra de Bratislava – The Opera of Bratislava



5^e séminaire des huissiers de justice nordiques à Stockholm des 12 au 14 septembre 2007

L'UIH a participé au 5^e séminaire nordique organisé cette fois par la Chambre des huissiers de justice de Suède, à Stockholm, sur le thème de la situation du débiteur au-delà des frontières.

Une représentation de l'UIH au plus haut niveau

C'est à Stockholm, capitale de la Suède, que c'est déroulé cette grande manifestation sur les voies d'exécution. Il s'agissait de poursuivre sur les travaux des précédents séminaires qui se tiennent depuis 1999 en Finlande, au Danemark, en Norvège et en Suède. Force est de constater que ces rencontres sont toujours suivies avec beaucoup d'intérêt et connaissent un succès grandissant. Ainsi, du 12 au 14 septembre une centaine d'huissiers de justice nordiques se sont rencontrés à Stockholm pour échanger des idées et pour travailler ensemble au sein d'ateliers.

L'UIH était représentée par ses plus hautes instances : son président, Jacques Isnard, son premier vice-président, Leo Netten, et l'un de ses vices présidents, Roger Dujardin, témoignant ainsi du grand intérêt que porte notre organisation à ces rencontres scandinaves.

Le thème du séminaire était « *La situation du débiteur au-delà des frontières – the debtor in focus* ». Ce thème a été décliné en sous thèmes dans des ateliers. Il avait été préparé une étude comparative dans les pays scandinaves sur les droits et les obligations du débiteur, sur les droits et les obligations du tiers, sur la saisie bancaire et enfin sur la prévention des difficultés. Le but des séminaires est de trouver des moyens d'harmoniser l'exécution en Scandinavie.

Tout le monde veut régler ses dettes

La cérémonie d'ouverture a été dirigée par Mme Eva Liedtröm Adler, huissier de justice et directrice du Service public de recouvrement forcé national, et par M. Olof Dahnell, nouveau président de la Chambre des huissiers de justice suédois.

Puis plusieurs intervenants ont traité différents sujets sur le rôle et la situation des débiteurs et des créanciers. Le premier intervenant était M. Eugène Palmér, ancien directeur du Service public du recouvrement forcé, qui a traité le thème suivant : « *Tout le monde veut régler ses dettes* ». M. Palmér a souligné l'importance d'agir très vite afin d'éviter qu'un justiciable ne devienne débiteur et le reste. Il a également présenté une étude comparative avec d'autres pays et a indiqué comment ces pays traitent le surendettement.

Puis M. Tomas Bernsprang, ancien débiteur et actuel représentant d'un organe de représentation de débiteurs, a abordé le thème : « *Pourquoi les débiteurs ne payent ils pas leurs dettes ?* » Sur un ton très vivant, il a raconté comment il est devenu débiteur et comment, après de nombreuses années de souffrance et de sacrifice, il a pu réussir à se libérer de ses dettes.